

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 juillet 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - B. DANIS - W. BIGNON

4. Vente d'une partie de la parcelle DS 256

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle DS 256, Gourg du Pous, sur le plan annexé à la délibération. Des riverains nous ont sollicité pour acheter cette parcelle d'une surface de 22 m².

Cette dernière n'a pas d'intérêt patrimonial.

Les propriétaires riverains sont : Monsieur Cyril GONNU et Madame Cécile GONNU épouse PARADIS.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
DS	256	Gourg du Pous	Cyril Gonnu et Cécile Gonnu épouse Paradis	12,50€/m ²	22 m ²	275 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Département de l'Hérault
COMMUNE DE MARSEILLAN
 Lieu dit "Gourg du Pous"
 SECTION DS N°255

Dossier N°13_238

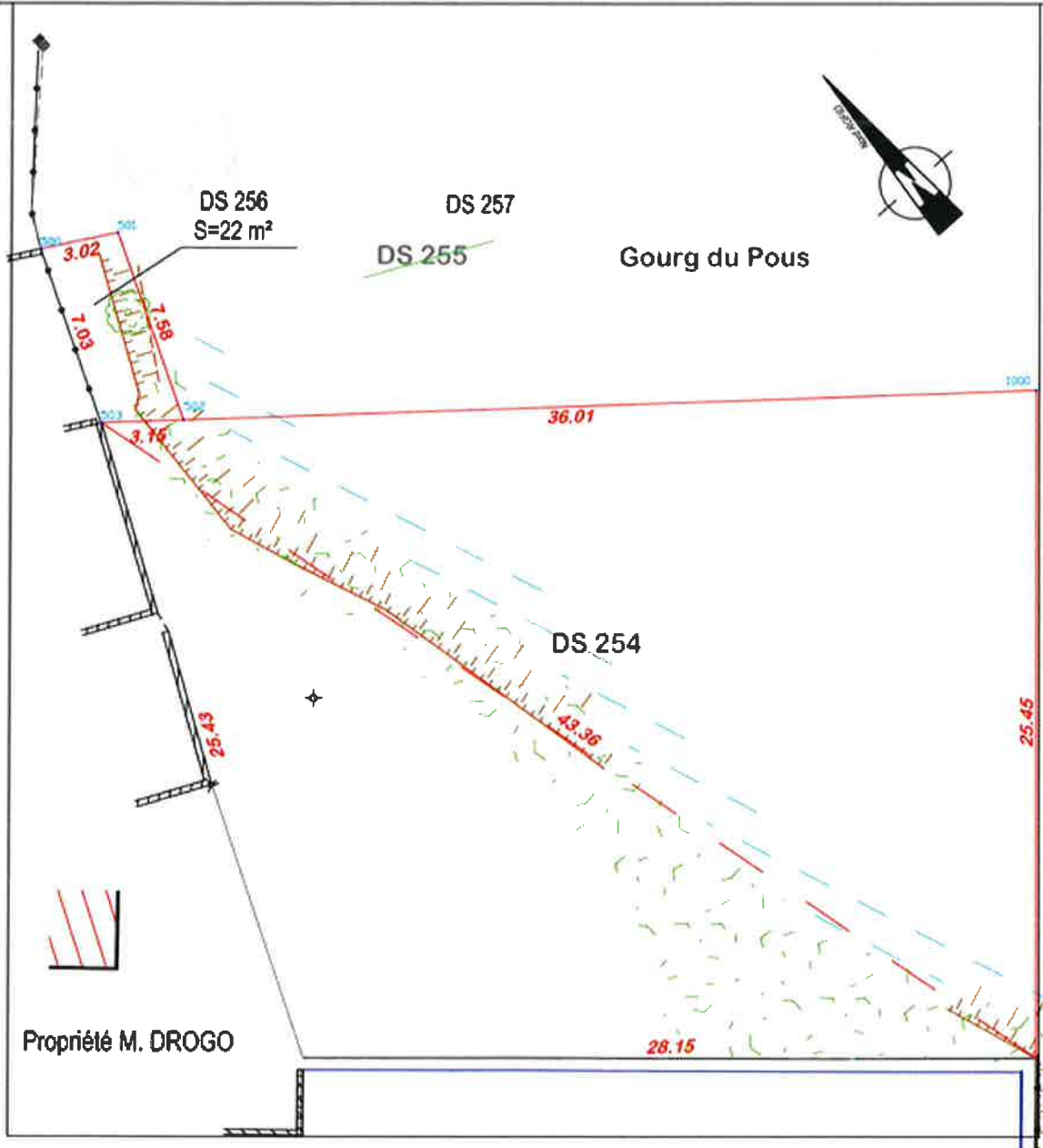
Commune de Marseillan
PLAN DE DIVISION



ECHELLE : 1/ 200

<p>Bbass GÉOMÈTRE-EXPERT</p>	<p>Successeur du Cabinet MAZAS Setart de Géomètres Experts fonciers D.P.L.G Bureau secondaire 3, Bd du soleil - BP 50038 34302 AGDE Cedex Tel : 04.67.94.14.49 Fax : 04.67.94.41.99 Email : geometre@bbass.fr - Site : www.bbass.fr</p>	DATE	MODIFICATIONS	REALISATION	CONTROLE
		04/02/2021 26/04/2021	Relève des lieux Numérotation cadastrale	LEVE CIN CIN	DAD CIN LDN

Fichier G:\DOSSIERS\ANNEE 2017\13_238 Marseillan- Agde Comm\10PG\13_238-2021.dwg



LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 24, Abstention 1)

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

